

Fiche action	35.1	Accompagner le développement d'une agriculture durable
Dispositif		PSADER volet CDRA
Contrat	DV1A	Bassin de Bourg-en-Bresse
Axe	3	Développer une économie durable et créative
Objectif	35	Accompagner le développement d'une agriculture durable

#### Contexte :

L'agriculture du bassin de Bourg-en-Bresse est confrontée aux difficultés liées à un positionnement en zone périurbaine avec une pression foncière importante. Afin de maintenir cette activité indispensable au développement durable du territoire, il est nécessaire d'ouvrir de nouvelles perspectives d'évolutions, motivantes pour les exploitants en place et attractives pour les futurs agriculteurs.

Pour cela, il faut accompagner les agriculteurs vers des systèmes d'exploitation non seulement viables économiquement mais qui répondent aussi aux attentes sociales, sociétales et environnementales. A ce dernier titre, la préservation des ressources naturelles et les impacts sur l'aménagement de l'espace représentent deux dimensions majeures de la réflexion.

L'objectif général est donc de relever le défi du concret sur 3 axes thématiques pour faire du concept de développement durable une réalité sur le bassin de Bourg-en-Bresse. Ainsi, cette action vise à:

- Concilier les exigences du développement durable avec la réalité économique des entreprises agricoles,
- Expérimenter, évaluer et promouvoir des pratiques agricoles efficaces et respectueuses de l'environnement
- Valoriser une agriculture répondant aux attentes de la société et aux besoins des agriculteurs.

Dans cette démarche, l'agriculture biologique, aujourd'hui reconnue comme un modèle abouti de durabilité en agriculture, trouve naturellement sa place. Ses développements sur le bassin de Bourg-en-Bresse sont à même de servir de base à une diffusion de ces pratiques auprès d'agriculteurs conventionnels. Les exploitations biologiques elles-mêmes doivent poursuivre leur recherche de durabilité.

#### Description :

L'aide régionale portera sur :

##### 1- ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE DURABLE

- Promouvoir une culture du développement durable appliquée à l'agriculture auprès des agriculteurs et de l'ensemble de la société,
- Concilier les exigences du développement durable avec la réalité économique des entreprises agricoles,
- Expérimenter, évaluer et promouvoir des pratiques agricoles efficaces et respectueuses de l'environnement,
- Valoriser une agriculture répondant aux attentes de la société et aux besoins des agriculteurs.

(Types de dépenses: ingénierie, animation, conseil, communication (impression, diffusion et conception), expertises externes (formateur, sociologue, expert...).

Seules les actions ayant un rayonnement à l'échelle du bassin de Bourg en Bresse pourront être éligibles au titre du PSADER.

##### 2- AIDER A LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

- approche collective autour de la dimension sociologique (formation, soirées de débat et d'échange) et approche en mini groupe à envisager sur un enjeu ciblé du territoire (filière volaille de Bresse, agriculture périurbaine, ...)
- et en complémentarité des actions conduites dans le cadre du Point Accueil Transmission.

(Types de dépenses: ingénierie, animation, conseil, communication (conception, impression et diffusion),

expertises externes (formateurs, sociologues...)

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Ensemble du Bassin de Bourg-en-Bresse

Bénéficiaire : FD GEDA, Chambre d'Agriculture, ADABIO, AFOCG (cf. détails rubrique observation)

Responsable local du projet : Adeline BRUNET

Actiparc

68 av de Parme

01 000 BOURG EN BRESSE

04 74 47 25 11

abrunet@cap3b.fr

Partenaires associés : FD GEDA, ADABIO, Chambre d'Agriculture, AFOCG 01, Contrôle laitier, CUMA, les Sardières, ADEAR...

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
accompagner le dév d'une agriculture durable	FCT	328.750	328.750	
transmission des exploitations agricoles	FCT	80.000	80.000	
<b>Total des dépenses</b>	FCT	<b>408.750</b>	<b>408.750</b>	
Recettes en euros		Mt subventionnabi	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		408.750	143.000	35%
Département de l'Ain - A préciser		380.000	38.000	10%
Europe		185.500	85.000	46%
Autre Financier (hors CL, Dépt, Etat) - A préciser		70.000	25.000	36%
<b>Total des subventions</b>			<b>291.000</b>	
Auto-financement			117.750	29%
<b>Total des recettes</b>			<b>408.750</b>	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 0%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :

2010-2015

Suivi et évaluation :

cf. détails rubrique observation

Observations :

Action "accompagner le développement d'une agriculture durable" Cf. document annexé sous SI CORRA détaillant le contenu de l'action .

Critères de suivi et d'évolution :

- agriculture durable : cf doc transmis en annexe

- transmission reprise : taux de participation des agriculteurs aux ateliers de débat, aux formations ; nombre de transmission réalisée suite à cette action au terme du CDDRA.

Bénéficiaires précis :

- Agriculture durable : FD GEDA (ou éventuellement l'un des 7 partenaires ci-dessus)
- Transmission reprise: Chambre d'agriculture et ADASEA